



AVIS DE CONVOCATION

Mesdames,
Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est donné par la présente qu'une séance extraordinaire du conseil sera tenue à distance via des moyens technologique le **mercredi 24 2021, à 17 h**, à la demande du maire, conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*.

Les points à l'ordre du jour sont les suivants :

- * 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- * 2.0 Période de questions
- * 3.0 Entente concernant l'octroi d'une subvention pour le financement du projet d'habitation Centre d'amitié autochtone de Lanaudière.

Nous comptons sur votre présence.

DONNÉ À SAINT-CHARLES-BORROMÉE, ce lundi 22 mars 2020.

(signé)

Me David COUSINEAU, Llb, MBA
Greffier

- * *document ci-joint*
- ** *document à venir*
- *** *document déjà fourni*